

## Renoncer à un devis pour cause d'incertitudes de délai

## Par tioneb, le 03/12/2008 à 07:27

## Bonjour,

J'ai accepté un devis de mon plombier fin juillet 2008 pour l'installation d'une pompe à chaleur. La commande de la pompe a été passée auprès du fabricant tout début août. A cette date, 2 décembre, il n'est toujours pas en mesure de réaliser cette installation, n'ayant pas reçu le matériel et étant incapable de savoir quant il le recevra.

Ai-je le droit d'annuler cette installation, de renoncer à ma signature pour des raisons de délais? Il n'y avait pas de délai prévu sur le devis.

D'autant plus que si l'installation se produit en 2009 l'avantage fiscal sera réduit de 10%.

Merci.